

Compte rendu réunion du Conseil Municipal Du 30 septembre 2021 à 18 heures

Conseillers présents :

Carole CHEYRON DESLYS,	Olivier MATHEY,
Patrick BERTONI,	Bruno PEYROL
Evelyne DURAND,	Denise MOULIN,
Bruno LONG,	Rebecca CHAILLOT
Valérie de MARLIAVE	Marie-Paule BOUCHARD
Thibaut GRANDMAISON	Lionel ESTUBE

Absent excusé :

Philippe POYETON (donne pouvoir à Rebecca CHAILLOT)

Absent :

Guisseppino FILIA

Mme Denise Moulin est désignée secrétaire de séance

1- Approbation compte rendu Conseil Municipal du 31 août 2021

Résultat du vote : Pour : 13

2- Délibération sur le maintien de M. Poyeton au poste d'adjoint suite à l'arrêté municipal de retrait de ses délégations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 30 août 2021 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 30 août 2021 par Madame la maire des délégations consentie à M. POYETON Philippe adjoint au maire par arrêtés du 10 juillet 2020 : délégation de fonction en matière d'urbanisme et de voirie et délégation de signature en matière financière et administrative en matière d'Etat civil (en cas d'absence du 2^e et du 3^e adjoint),

Conformément à l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précise : « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.* »

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article et doit se prononcer sur l'utilité de maintenir ou non un adjoint à son poste sachant qu'il n'a plus de délégation de fonction et de signature.

M. POYETON Philippe n'étant pas présent, ce dernier a demandé à Mme Rebecca CHAILLOT de faire lecture d'un texte exposant son point de vue au Conseil Municipal.

Madame la Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. POYETON Philippe dans ses fonctions d'adjoint au maire et informe le conseil que le vote peut se tenir à bulletin secret si un tiers des votants le demande. 4 voix sur 13 ont demandé que le vote soit réalisé à bulletin secret, soit le tiers des votants.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

- Pour le maintien de M. Poyeton dans ses fonctions d'adjoint au Maire : 3
- Contre le maintien de M. Poyeton dans ses fonctions d'adjoint au Maire : 10

3- Détermination du nombre de poste d'adjoints

Madame la Maire rappelle que la création ou la suppression du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Suite au non-maintien de M. POYETON Philippe dans ses fonctions d'adjoint au maire, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de porter à deux le nombre de postes d'adjoint (selon les besoins un poste d'adjoint pourra être créé ultérieurement en s'efforçant de respecter la parité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de porter à deux le nombre de postes d'adjoint et de supprimer un poste d'adjoint.

Résultat du vote : Pour : 13

4- Demande de subventions projet interconnexion du réseau AEP

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux pour créer une interconnexion sur le réseau d'eau notamment avec la commune de Montségur. Elle consiste à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable car nous avons à ce jour un seul captage et nous rencontrons des difficultés en période d'étiage.

Le coût estimé des travaux s'élève à 7 340,60 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

- de demander au Conseil Départemental et à l'agence de l'eau une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux de 7 340,60 € HT ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 13

5- Demande de subventions rénovation gouttières et descentes église de Margerie

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux sur les tuyaux de descentes de gouttières à l'église du hameau de Margerie. L'absence de ce dispositif a entraîné la dégradation des enduits extérieurs et intérieurs de l'église.

Le coût estimé des travaux s'élève à 3 032,48 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

- de demander au Conseil Départemental et autres financeurs une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux de 3 032,48 € HT ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 13

6- Point d'étape antenne téléphonie mobile

Mme le Maire souhaite faire un point d'étape sur ce projet porté par l'Etat, qui permettrait l'implantation d'une antenne sur la commune afin d'améliorer la couverture mobile. Elle rappelle que la commune n'intervient pas dans la procédure de décision sur l'emplacement de l'antenne.

Elle rappelle que la commune de Colonzelle n'était pas référencée comme une « zone blanche » auprès des services de l'état car l'ancienne municipalité n'avait pas déclaré la commune au moment de l'inventaire des zones blanches organisé par l'Etat.

Après de nombreux contacts avec la préfecture, l'antenne qui devait être implanté sur la commune de Chamaret afin de couvrir une partie du village, a été positionnée sur Colonzelle afin d'améliorer aussi le réseau de la commune.

Le projet présenté par l'opérateur fait état d'une implantation choisie par les opérateurs, pour répondre à des exigences techniques.

A ce jour, la commune est en attente :

- de la déclaration préalable
- de l'étude de simulation de l'exposition aux champs magnétiques générées par l'installation selon les lignes directrices publiées par l'agence nationale des fréquences, que nous avons demandé à l'opérateur en charge de l'implantation.

Un dossier de consultation publique est disponible en mairie et les riverains proches ont été avisés.

Un riverain, M. Bonhomme nous a fait récemment part de la volonté de l'opérateur historique Orange de rejoindre le projet. Mme la Maire en a avisé les services de la préfecture en charge du dossier, ils restent à ce jour en attente d'un courrier officiel de de l'opérateur Orange.

En séance M. Bruno LONG conseiller municipal, propriétaire du terrain où l'antenne devrait être installée, avise le conseil municipal, qu'il ne souhaite plus vendre ou louer son terrain à l'opérateur en charge de l'implantation. Il refuse maintenant l'emplacement proposé, au motif que celui-ci est trop proche de l'habitation d'un riverain.

Mme le maire prend note de ces éléments, et avisera les services de l'Etat de ce changement qui peut conduire à l'abandon du projet.

7- Point projets en cours (maison de la nature, atelier municipal, réseau, AEP, Voirie)

- Voirie : Un inventaire des travaux urgents de voirie est établi.

Voie	Nature des travaux	Prix HT	Prix TTC
Route des pierres plantées	Emplois partiels et reprise affaissement de chaussée sur environ 50 ml	6 560,00	7 872,00
Impasse de Bellevue	Emplois partiels manuels sur zones sans revêtement et sur zones dégradées	3 815,00	4 578,00
Route de Richerenches	Réalisation de poutres de rives en enrobés sur une longueur de 500 ml, largeur 1 m comprenant terrassement sur 30 cm, mise en place d'un géotextile, couche de fondation en grave 0/60 sur 17 cm, grave 0/30 de réglage sur 5 cm, imprégnation, enrobés type NNSG 0/10 CL3 sur 8 cm	38 810,00	46 572,00
Chemin du bois saint Michel	Enrochement sur zone éboulée (environ 3/4 ml)	1 570,00	1 884,00
TOTAL		50 755,00	60 906,00

La société SORODI sélectionnée dans le marché porté par la Communauté de Communes (CCEPPG), a la possibilité de réaliser une partie des travaux sur la 3^{ème} semaine d'octobre et le reste avant la fin de l'année.

- Suite à l'effondrement d'une partie de la voie sur le chemin du bois Saint Michel, un arrêté d'interdiction aux véhicules de plus de 10 tonnes sera pris dès l'installation des panneaux.
 - Suite à l'effondrement d'une partie de la route des pierres plantées, un arrêté d'interdiction aux véhicules de plus de 10 tonnes sera pris dès l'installation des panneaux.
 - Signalétique village : un groupe de 3 élus se proposent de revoir la signalétique dans le village et le hameau : Rebecca CHAILLOT, Valérie de MARLIAVE et Bruno LONG.
- Maison de la nature :
Le premier adjoint informe le Conseil Municipal que la toiture a été refaite en juillet, le reste des travaux sera réalisé d'ici la fin de l'année.
La maison sera ouverte à toutes les associations en lien avec la nature. Un règlement d'utilisation des locaux sera élaboré.
Les tables de pique-nique ont été installées dans l'été sur le terrain de l'ancien camping et un terrain de pétanque sera aménagé, M. Bruno PEYROL est chargé du dossier.
- Atelier Municipal :
Le premier adjoint informe le Conseil Municipal du projet d'isolation par l'extérieur de l'atelier municipal qui s'élève à 37 272 € TTC, des subventions vont être demandées.
L'atelier municipal va être clôturé afin de distinguer cette zone de celle du point d'apport volontaire qui sera prochainement installé.
- Un projet de ferme solaire est à l'étude, il pourrait être réalisé sur les terrains autour de l'atelier municipal. L'installation sur une superficie de 1,4ha de panneaux solaires pourrait être envisagée. La première étape est d'obtenir l'accord des services de l'Etat ensuite les élus envisagent une consultation de la population.
- Réseau AEP :
Le premier adjoint en charge du service eau assainissement informe qu'une pompe a été changée au captage cet été. La fin des travaux sur le réservoir est prévue avant la fin d'année (désinfection du château d'eau, installation de la station de traitement UV, remplacement du surpresseur et reprise de la chambre des vannes).

8- Animations dernier trimestre 2021 (semaine du goût, manifestations fin d'année, illuminations)

- Semaine du goût : du 11 au 17 octobre 2021 (thème le Goût du Voyage)
Manifestation le samedi 16 octobre à 19h à l'espace Peyrolles selon la formule « l'auberge espagnole ». La municipalité offre l'apéritif et le vin.
Une communication est en cours d'élaboration, une inscription sera demandée.
- Manifestations de fin d'année :

- Noël des aînés : il est proposé d'offrir un colis aux aînés de la commune et le remettre à l'occasion d'une rencontre à l'espace Peyrolles.
- Mise en lumière des illuminations :
Bruno Peyrol en charge du dossier fait part de l'implantation de l'ensemble des illuminations de fin d'année et propose qu'une manifestation soit organisée à l'occasion de la mise en lumière le vendredi 3 décembre.

9- Questions diverses :

- Proposition de formation de premiers secours pour les élus organisé avec la CCEPPG.
- Nettoyons la nature prévue aux vacances de Toussaint
- Animation à l'intention des aînés : une rencontre pourrait être organisée mensuellement.

La séance est levée à 20 h 45.